



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 03 - 2017 Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2017 à 2019, Crédit demandé CHF 965'000.00

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc nommée par le bureau du Conseil a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 27 février 2017 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef de Service, qu'elle remercie pour les explications supplémentaires données aux commissaires.

Les commissaires:

Duvoisin Jean-Luc (PLR), Nicole Panizzon (PLR) en remplacement de Karine Chevallaz, Collet Simone (Les Verts), Di Natale Carole (PS), Fedrigo Eliane (PLR), Haldy Philippe (UP-VL AdC), Henking Max (PS), Loup Pierre-William (PLR), Sichitiu Serban (UDC)

La séance est ouverte à 20h30.

Après un rapide préambule, Monsieur le Syndic Gil Reichen exprime le fait qu'il s'agit du 3e préavis de ce type. L'idée principale étant de faire un budget groupé sur 3 ans.

Pierre-William Loup demande une explication quand à l'achat de 4 nouveaux véhicules.

Gil Reichen explique qu'il s'agit principalement d'une économie de remboursement d'usage de véhicules privés. (3 sur 4) Le 4e étant le bus de la protection civile (cédé aux Forêt) qu'il faut remplacer.

Philippe Haldy demande le coût au km (en 2015 et 2016)

Claude-Alain Chuard répond: 70 cts.

Jean-Luc Duvoisin s'assure qu'il s'agit bien d'estimations, et non pas d'offres définitives.

Absolument, répond Gil Reichen.

Jean-Luc Duvoisin exprime qu'il trouve cette estimation plutôt haute et aimerait acter qu'elle ne sera pas dépassée.

Affirmatif, rassure le Syndic.

Pierre-William Loup se rappelle qu'avant, les achats de véhicules se faisaient spontanément selon chaque dicastère. Il se demande si c'est la fiduciaire qui a imposé ce changement de procédure.

Le Syndic lui répond que non, que la Municipalité a décidé de son propre chef de grouper les coûts, afin d'en faire un préavis. Principalement pour des raisons de clarté.

Eliane Fedrigo demande s'il s'agit d'une offre soumise au marché public.

Gil Reichen précise que 2 ou 3 offres seront demandées. Mais pas pour l'instant, puisqu'il s'agit de véhicules, pour certains prévus en 2019.

Philippe Haldy se demande si tous les véhicules sont aux normes, en particulier le transport de personnes.

Claude-Alain Chuard lui confirme que oui.

Serban Sichitiu demande combien de véhicules la Commune possède.

Claude-Alain Chuard répond qu'elle en détient une cinquantaine.

Serban Sichitiu demande ce que la Commune fera des anciens véhicules.

Claude-Alain Chuard répond qu'elle les vendra, dans la mesure du possible, mais qu'aucune estimation n'est possible pour le moment.

Pierre-William Loup demande si tous ces véhicules sont véritablement nécessaires.

Le Syndic assure que la Municipalité demande à chaque Service une argumentation qui tient la route.

Levée de la séance à 21h10.

Vu l'approbation à l'unanimité des 9 membres de la commission ad hoc

La Commission ad hoc vous demande donc d'accepter le préavis tel qu'énoncé

- 1) D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 965'000.00 TTC, pour le renouvellement et l'acquisition de nouveaux véhicules pour les années 2017 à 2019
- 2) De prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale
- 3) D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 5 ans au maximum

Pour la Commission ad hoc nommée à l'examen du préavis 03 - 2017

Jean-Luc Duvoisin, Président.

Pully, le 10 mars 2017